Ministère de l'Énergie et du Pétrole
Commission de passation des marchés publics

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 001//2026 du 23-11-2026

Recrutement d'ingénieurs-conseils pour la supervision et le contrôle des travaux d'électrification du Programme prioritaire de généralisation de l'accès aux services de base et de développement local (PPGASDL) – Trois lots

Financement : budget de l'État – Méthode : sélection fondée sur la qualité technique et le coût (SFQC)

1. Référence

Le présent avis est publié en application de l'article 37 du décret n° 2022-083 du 8 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des marchés publics. La mission est inscrite au plan de passation des marchés du Ministère de l'Énergie et du Pétrole (MEP) pour l'exercice 2026.

2. Financement

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie met en œuvre le PPGASDL 2025-2027 sur le budget de l'État. Une partie des crédits du programme est destinée au financement des contrats d'ingénieurs-conseils chargés de la supervision et du contrôle des travaux d'électrification réalisés sous la maîtrise d'ouvrage directe du MEP, représenté par la Direction Générale de l'Électricité et des Énergies Renouvelables (DGEER).

3. Description des prestations

Les prestations portent sur la supervision et le contrôle des travaux d'électrification de dix-neuf marchés répartis dans onze wilayas, soit environ 356 sites : lignes moyenne tension 33 kV et 15 kV, postes MT/BT, réseaux basse tension, éclairage public et branchements. Elles comprennent cinq phases :

- Phase A – mobilisation et revue documentaire (1 mois) ;
- Phase B – contrôle et supervision des travaux : études d'exécution, matériels, travaux, délais, attachements et décomptes, réclamations, sécurité des chantiers ;
- Phase C – essais, mises en service, réceptions provisoires et plans de récolement géoréférencés ;
- Phase D – période de garantie (12 mois) et réception définitive ;
- Phase E – formation spécialisée et transfert de compétences au profit des cadres du MEP, objet d'une rubrique distincte de la proposition financière.

Les prestations sont réparties en trois lots géographiques :

Lot	Wilayas couvertes	Sites (nombre indicatif) – base et antenne
Lot 1 – Nord-Ouest et Centre	Trarza, Adrar, Inchiri, Tagant, Tiris Zemmour	Environ 81 sites – base à Nouakchott, antenne à Atar
Lot 2 – Vallée du fleuve – Sud	Brakna, Gorgol, Guidimakha	Environ 160 sites – base à Kaédi, antennes à Aleg et à Sélibabi
Lot 3 – Est – route de l'Espoir	Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh Chargui	Environ 115 sites – base à Aïoun, antennes à Néma et à Kiffa

La durée prévisionnelle de la mission est de 13 mois pour le lot 1 et de 14 mois pour les lots 2 et 3 (phases A à C), suivis de 12 mois de période de garantie. Un candidat peut manifester son intérêt pour un ou plusieurs lots et être retenu pour plusieurs lots.

4. Invitation à manifester l'intérêt

La Commission de passation des marchés publics du MEP invite les bureaux d'études et cabinets d'ingénieurs-conseils, seuls ou en groupement, à manifester leur intérêt. Les candidats intéressés fournissent les informations suivantes, dans un dossier de quinze (15) pages au plus, hors attestations :

- **Lettre de manifestation d'intérêt :** signée par la personne habilitée, indiquant les lots visés, ainsi que les coordonnées complètes du candidat
- **Présentation du candidat :** statut juridique, nature des activités, nombre d'années d'expérience dans le contrôle et la supervision de travaux de réseaux électriques
- **Références de missions similaires :** missions de contrôle ou de supervision de travaux de réseaux électriques MT/BT réalisées au cours des dix (10) dernières années, en indiquant pour chacune l'intitulé, le maître d'ouvrage, le pays, la période, le montant de la mission et le rôle du candidat ; seules les références attestées par les maîtres d'ouvrage sont prises en compte
- **Organisation technique et managériale :** effectif permanent par catégorie, moyens logistiques et matériels de mesure, chiffre d'affaires des trois (3) derniers exercices
- **Conflits d'intérêts et cas d'exclusion :** déclaration sur l'honneur attestant que le candidat, les membres du groupement et leurs sous-traitants n'ont aucun lien avec les titulaires des marchés supervisés, n'ont pas participé à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres ou des études de ces marchés et ne se trouvent dans aucun des cas d'exclusion prévus par l'article 25 de la loi n° 2021-024
- **Groupements :** accord de groupement ou lettre d'intention désignant le chef de file ; les références des membres sont cumulées

Il n'est pas demandé, à ce stade, de méthodologie ni de curriculum vitae du personnel.

5. Méthode de sélection et critères

Le consultant est sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité technique et le coût prévue à l'article 38-1 du décret n° 2022-083 du 8 juin 2022. Les manifestations d'intérêt sont évaluées pour chaque lot selon les critères suivants, en vue d'établir une liste restreinte de cinq (5) à huit (8) candidats (article 37-2) :

Critère	Points
Activités générales du candidat en rapport avec la mission	10
Années d'expérience générale dans le contrôle et la supervision de travaux de réseaux électriques	10
Qualifications dans le domaine : expériences spécifiques attestées en contrôle ou supervision de réseaux MT/BT, dont l'électrification rurale : au moins 100 km de MT et 100 km de BT cumulés	45
Organisation technique et managériale : effectif permanent, moyens logistiques et matériels, chiffre d'affaires	20
Expérience spécifique dans un environnement similaire (Mauritanie, sous-région sahélienne)	15
Total (note minimale requise : 70 points)	**100**

Le barème détaillé et les règles de recevabilité figurent à la section 9 des termes de référence. Les candidats sont classés par lot ; la liste restreinte de chaque lot comprend les candidats les mieux classés ayant atteint la note minimale, un même candidat pouvant figurer sur la liste restreinte de plusieurs lots. Les candidats de la liste restreinte recevront une lettre d'invitation et un dossier de consultation ; ils remettront une proposition technique et une proposition financière, évaluées selon les critères et pondérations indiqués dans ce dossier (qualité technique pour 80 %, coût pour 20 %). Un candidat retenu pour plusieurs lots mobilise une équipe distincte pour chaque lot ; un même expert clé ne peut être affecté à plusieurs lots.

6. Informations complémentaires

Les termes de référence de la mission peuvent être obtenus gratuitement, et des informations complémentaires demandées, à l'adresse ci-dessous, aux heures de bureau : du lundi au jeudi de 9 h 00 à 15 h 00, et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Commission CPMP/MEP-MMI : Tevragh-Zeina Ilot K extension Lot N° 766 sur la route qui mène à l'hôtel CASA BLU, Nouakchott - République Islamique de Mauritanie

7. Dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, sont déposées en un original et deux (2) copies, accompagnées d'une copie électronique, sous pli fermé portant la mention « Manifestation d'intérêt – Supervision des travaux du PPGASDL – Lot(s) n° … », à l'adresse indiquée au point 6, au plus tard le 07-12-2026 à 12 : 00, heure locale. Les manifestations d'intérêt reçues après cette date et heure ne sont pas examinées. L'ouverture des plis a lieu en séance publique le même jour à 12 :30, en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

8. Réserves

Le présent avis ne constitue pas un engagement du MEP à conclure un contrat. Le MEP se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie de la procédure. Les candidats supportent l'ensemble des frais liés à la préparation et au dépôt de leur manifestation d'intérêt.

Le Secrétaire Général PI
Mamadou Amadou KANE

